



NOM DE L'ETABLISSEMENT : CSSRA LA FONTENELLE

Adresse : 1, place de l'église 57530 MAIZERROY

Tél. : 03.87.64.03.30

Fax. : 03.87.64.12.54

Mail : secretariat@lafontenelle-maizeroy.fr

Site Internet : à venir

ORGANISATION JURIDIQUE : Association de droit local

*Comité Départemental de Prévention en Alcoologie et Addictologie
9, rue Paul Michaux
57000 METZ*

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Agrément : Sécurité Sociale, DDASS

Prise en charge : toutes caisses d'assurance maladie

Capacité : 56 lits mixtes

CONDITIONS D'ADMISSION

Un entretien préalable est nécessaire

- ✓ afin de présenter à la personne le projet thérapeutique de l'établissement et de l'informer des modalités de fonctionnement inhérent.
- ✓ Et de vérifier l'adéquation entre ses attentes et le projet présenté.

La présence du conjoint et de l'entourage familial nous paraît essentielle et souhaitée.

En fonction de l'éloignement géographique, un entretien téléphonique s'impose.

L'accord préalable du médecin conseil de certaines caisses de maladie peut être exigé en vue de l'obtention de la prise en charge des frais de séjour, sauf en cas de transfert direct.

Le forfait journalier est à la charge du patient s'il n'est pas assuré par le régime local (Alsace-Moselle), la C.M.U., ou par une mutuelle.

Modalités :

Toute correspondance en vue d'une admission est à adresser au directeur de l'Établissement, soit par simple lettre, soit par l'envoi d'une fiche d'admission, le courrier médical est à adresser sous pli confidentiel.

Le dossier de pré-admission doit être complet pour organiser l'admission.

MOYENS D'ACCES

En train : gare de Metz

En voiture : Par autoroute

⇒ **(A31)** en provenance de Dijon, Epinal, Nancy– sortie n°29, emprunter la voie rapide **direction Sarrebruck**, suivre cette direction jusqu'à la sortie Metz-technopôle, suivre toujours la direction de Sarrebruck, puis prendre la direction de Coigny-Pange, traverser Pange.

⇒ **(A4)** en provenance de Paris, Chalons, Reims, ou Luxembourg, Thionville—sortie Metz est– puis direction St Avold, Sarrebruck **(RN3)**. A l'entrée de Courcelles-Chaussy (rond point) direction Chevillon-Pange.

(A4) en provenance de Strasbourg, Forbach-Freyming, St Avold - Sortie Boulay **Attention** : Ne pas aller vers Boulay. Rejoindre Courcelles-Chaussy en passant par Varize. Traverser Courcelles-Chaussy jusqu'au rond point et prendre la direction Chevillon-Pange. Traverser Chevillon

PROJET DE SOINS ou D'ACCOMPAGNEMENT : LES OBJECTIFS

En vue de répondre aux besoins et à la demande des patients dépendants de substances psychoactives, **le CSSRA « La Fontenelle »**

Propose

Un séjour de 5 à 13 semaines avec différentes étapes afin de permettre à chacun de se donner le temps nécessaire

- ✓ pour expérimenter l'abstinence durant le séjour,
- ✓ pour réfléchir à la place prise par la consommation de toxiques dans sa vie,
- ✓ Pour élaborer des stratégies de changement.

Une prise en charge des complications liées à la maladie :

- ✓ Complications somatiques,
- ✓ Problèmes psychologiques complexes,
- ✓ Détérioration des liens familiaux, sociaux, professionnels.

Les différentes étapes de la postcure apportent :

- ✓ Des soins médicaux, des moyens de rééducation physique, des informations sur la santé et sur la prévention des risques.
- ✓ Des moyens de réadaptation
 - › permettant au patient de retrouver un rythme de vie plus satisfaisant,
 - › l'aidant à retrouver un intérêt pour les loisirs,
 - › lui proposant une mise en situation de création et de production,
 - › l'orientant vers des structures spécialisées ou vers des personnes en mesure d'assurer un suivi.
- ✓ La possibilité de s'engager dans un travail psychothérapeutique individuel, en groupe, familial

Durant le séjour, une abstinence totale est demandée.

LES MOYENS

Pour retrouver la confiance en soi, une vitalité nouvelle, une forme physique et morale, différents moyens thérapeutiques sont proposés :

- ✓ Groupes de parole pour échanger les expériences et enrichir sa réflexion,

- ✓ Entretiens individuels avec les thérapeutes,
- ✓ Rencontres collectives avec l'entourage familial et entretiens familiaux,
- ✓ Accompagnement social,
- ✓ Réinsertion et réadaptation à l'effort dans les ateliers
- ✓ Activités d'expression artistique et artisanale
- ✓ Activités de rééducation physique et sportive
- ✓ Découverte et perfectionnement de l'outil informatique
- ✓ Remobilisation pour les loisirs
- ✓ Rencontres avec les associations d'entraide
- ✓ Présentation des CSAPA

LES PROFESSIONNELS AU SERVICE DU PROJET

DIRECTEUR		
Cadre de santé, cadre éducatif, chef-comptable, adjoint de direction		
Médecins	Assistante sociale	Comptables
Psychiatre	Educateurs	Secrétaires
Psychologue	Ergothérapeute	Cuisiniers
Neuropsychologue	Moniteurs d'atelier	Lingères
Infirmier	Educateurs physiques et sportifs	Agents de service
Aides-soignants Veilleurs		Chauffeur- ouvrier d'entretien

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les locaux sont aménagés pour recevoir des personnes à mobilité réduite.

L'Établissement s'inscrit dans la structure sanitaire et hospitalière de la région Lorraine et participe au service public hospitalier.

Il peut également accueillir des malades d'autres régions.

Un sevrage des différents toxiques est nécessaire avant l'admission

Les patients à qui l'on délivre des traitements de substitution, doivent être stabilisés depuis 6 mois (absence de mésusage, accompagnement suivi).

La durée du séjour

La durée minimale est de 5 semaines. Le séjour peut être prolongé à 9 ou 13 semaines en fonction du projet de vie du patient, de sa dynamique de soins et de l'avis de l'équipe soignante.

Le séjour

- ✓ Un règlement intérieur est remis à chaque patient.
- ✓ Une participation et un investissement personnels de chacun sont attendus
- ✓ Le séjour s'appuie sur un contrat d'abstinence (ré expérimentation d'une vie sans produits)

Un temps de soins sans visite est prévu afin que chaque patient puisse s'approprier son séjour (pas de visite le 1er week-end).

Le patient est invité à expérimenter ses objectifs de changement par des retours au domicile toutes les quinzaines de la 3ème à la 9ème semaine, puis ensuite sur un rythme hebdomadaire.

Autres types de prise en charge

Les séjours de prévention de la consommation permettent à des patients, lors d'un événement difficile, d'éviter de reconsommer. Le patient aura déjà fait un séjour dans notre établissement, la démarche s'organise à son initiative et il ne doit pas avoir reconsommé.

Nous sommes également dans une phase d'expérimentation de séjours séquentiels pour des patients inscrits dans un suivi ambulatoire régulier. Le séjour s'effectue alors en soutien à la démarche ambulatoire et se met en œuvre à l'initiative du partenaire qui assure l'accompagnement.